

Département de la Vendée
Arrondissement des Sables d'Olonne
COMMUNE DE SAINT VINCENT SUR GRAON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le douze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jannick RABILLÉ, Maire.

Étaient présents : Mme BELOTEAU Marie, Mme BRIAUD Audrey, Mme BUTON Sandra, Mme DAHAI Laurence, Mme GÉNÉRO Françoise, M. GOURAUD Éric, M. GUIET Cyrille, M. GUIONNET Anthony, M. JÉHU Gérard, Monsieur JUSTIN Jean-Gérard, Mme MINGUET Gaëlle, M. RABILLÉ Jannick.

Excusés : Mme CHARIE Stella (pouvoir à Mme BUTON Sandra), M. CHABOT Thierry, M. FERRÉ Hervé, Mme FERRÉ Dolorès (suppléante), M. SEMEGA Amadou (suppléant).

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation : 12 octobre 2022

Monsieur Gérard JÉHU a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022
- 2) Avenants concernant le marché de travaux des vestiaires du stade de football
- 3) Avenant concernant la réalisation de liaisons douces du bourg vers le lotissement Moulin Moizeau
- 4) Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)
- 5) Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire avec TERRITORIA MUTUELLE
- 6) Décision modificative n°2 – Budget commune
- 7) Convention avec la Carrière du Danger
- 8) Convention avec le Département de la Vendée relative à la gestion des espaces naturels sensibles
- 9) Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal
- 10) Lancement de la procédure pour l'aliénation d'une partie de voie communale
- 11) Désignation du correspondant incendie et secours
- 12) Rapport annuel 2021 du service public de l'eau et de l'assainissement de VGL
- 13) Rapport annuel 2021 de VGL
- 14) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 15) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2) Avenants concernant le marché de travaux des vestiaires du stade de football

Pour rappel, les travaux de réhabilitation du terrain de football et de ses infrastructures ont fait l'objet d'un marché de travaux en 12 lots. Monsieur Jean-Gérard JUSTIN présente les différents avenants :

- Avenant n°02 : Lot 01 - terrassement VRD assainissement - BULTEAU TP
Moins-value pour non-réalisation de la cuve de gaz
Montant du marché avec avenant n°1 : 72 114.63 € HT
Nouveau montant : 69 864.63 € HT
Soit un avenant de - 2 250.00 € HT
- Avenant n°01 : Lot 02 – démolition / gros-œuvre – BALINEAU BATIMENT
Plus-value pour murs et refends porteurs / traitement des parements verticaux

Montant initial du marché : 106 400.69 € HT
Nouveau montant : 108 519.98 € HT
Soit un avenant de + 2 119.29 € HT

- Avenant n°01 : Lot 05 – menuiseries extérieures aluminium – BERNARD TRINEAU
Moins-value pour grille d'habillage en acier galvanisé
Montant initial du marché : 26 840.97 € HT
Nouveau montant : 24 200.50 € HT
Soit un avenant de - 2 640.47 € HT

- Avenant n°01 : Lot 08 – carrelage / faïence – BARBEAU
Plus-value pour SEL sous carrelage
Moins-value pour suppression SPEC sous faïence
Montant initial du marché : 19 183.46 € HT
Nouveau montant : 19 183.46 € HT
Soit un avenant de 0 € HT

- Avenant n°01 : Lot 09 – Peinture - BOCQUIER
Plus-value pour murs intérieurs existants des vestiaires
Montant initial du marché : 8 362.96 € HT
Nouveau montant : 11 464.59 € HT
Soit un avenant de 3 101.63 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise leur signature par Monsieur le Maire.

3) Avenant concernant la réalisation de liaisons douces du bourg vers le lotissement Moulin Moizeau

Pour rappel, le marché de travaux d'aménagement de liaisons douces du bourg vers le lotissement du Moulin Moizeau a été attribué à l'entreprise COLAS.

Un avenant est nécessaire pour les travaux suivants : canalisation des eaux de ruissellement en partie basse de la rue du Coteau, rive gauche.

Montant initial du marché : 174 850.00 € HT
Nouveau montant : 178 602.00 € HT
Soit un avenant de + 3 752.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'avenant ci-dessus et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

4) Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP)

L'association « AGIR TRANSPORT le réseau au service de la mobilité » existe depuis 1987. Il est possible d'adhérer à l'association pour son activité d'achat centralisé (la CATP). Cela permet à la collectivité de se dispenser des procédures de mise en concurrence (car elles sont réalisées par la CATP) et de réaliser dans un cadre juridique sécurisé et à des prix compétitifs l'acquisition de véhicule(s) de transport public. L'adhésion est gratuite. L'association se rémunère lors de l'acquisition du véhicule – 1% du montant HT.

Cette adhésion est proposée dans le cadre du projet de renouvellement du car communal. Un débat s'installe sur l'opportunité du renouvellement de ce car.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au service d'achat centralisé (CATP) de l'association « AGIR TRANSPORT le réseau au service de la mobilité » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.